



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

**Période de Janvier 2024.**

## **Plan du présent rapport**

- INTRODUCTION
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

## I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit.

L'actuel chef de l'Etat burundais, le Président Evariste Ndayishimiye qui a succédé à Pierre Nkurunziza, vient de passer plus de trois ans à la tête du pays, son accession au pouvoir n'a pas apporté de changements significatifs attendus par les Burundais en termes de bonne gouvernance. Suite aux initiatives des autorités actuelles visant l'ouverture du Burundi sur la scène internationale, tout le monde espérait une amélioration de la situation des droits humains. Cependant, après une relative accalmie observée dans les premiers jours du régime, les données relatives à la situation des droits humains sont redevenues plus inquiétantes. Depuis 2021, on assiste à une recrudescence de violations imputables aux agents de l'Etat et aux membres de la jeunesse Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD.

Le climat politique dans le pays reste délétère et la situation des droits humains particulièrement volatile avec l'absence de volonté réelle de changement de la part du pouvoir en place.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que *"l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil."*

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure. Plusieurs rapports d'experts convergent sur le fait que la justice burundaise est inefficace, partielle et privée d'indépendance.

Au niveau des libertés publiques, elles sont toujours verrouillées malgré le discours politique rassurant des autorités, seuls les militants du pouvoir ont le droit de manifester tandis que le pouvoir essaie d'intimider toute voix discordante, diverses réunions du principal parti de l'opposition le Congrès National pour la Liberté (CNL) n'ont pas pu se tenir, les membres de ce parti sont constamment malmenés dans leurs communautés par les autorités administratives en complicité avec les Imbonerakure.

Le Burundi refuse toujours de collaborer avec les mécanismes de protection des droits humains (ONU & UA), il n'y a pas toujours de volonté politique de collaborer avec le Rapporteur Spécial des Droits humains.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 11 cas d'assassinats, 02 cas d'enlèvement, 5 cas d'arrestations arbitraires, 02 cas d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi. Certains de ces cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans faire ni identification ni enquête.

## II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de janvier 2024, l'ACAT-Burundi a pu documenter 11 cas d'assassinats.

1. Dans la nuit de jeudi 4 janvier 2024 vers 21 heures, sur la colline de Kabere en commune de Mabayi de la province de Cibitoke, un jeune homme Alfred Mpawenayo a été tué à coups de couteau par des individus non identifiés. Selon des sources locales, Alfred Mpawenayo a été poignardé au niveau de la poitrine tout près de son domicile, pas de poursuites menées pour identifier les auteurs ou les mobiles du crime.
2. En date du 6 janvier 2024, sur la colline de Mwange de la zone de Kivyuka, en commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert, moitié enterré à l'ancien port de pêche du lac Tanganyika appelé Kinani. Les mêmes sources ont précisé que le corps a été enterré sur place sur l'ordre de l'administration locale sans effectuer des enquêtes préalables.
3. En date du 7 janvier 2024, le corps sans vie d'un enfant de 4 ans du nom de Bienvenu Nshimirimana a été découvert dans un boisement sur la sous-colline de Nkero de la colline et commune de Matana en province de Bururi. Selon des sources locales, la langue de la victime avait été sectionnée par les auteurs du crime qui n'ont pas encore été identifiés, pas d'enquêtes effectués pour ce cas.
4. En date du 8 janvier 2024, sur la colline de Kaburantwa de la commune de Buganda, en province de Cibitoke un corps sans vie d'un homme non identifié âgé d'une trentaine d'années a été trouvé, sur la colline de Kaburantwa. Selon des témoins, l'administration communale ordonné l'enterrement du corps de la victime sans enquête pour identifier la victime et les auteurs.

5. En date du 18 janvier 2024, Joseph Habumugisha, âgé de 65 ans a été sauvagement assassiné à coups de machette et de haches par des Imbonerakure qui l'ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyarurinzi de la zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke. Selon des témoins, le corps de Joseph Habumugisha était couvert de blessures graves, ses bras étaient amputés et son crâne avait été fracassé à la hache. Selon les mêmes sources, ce sont des Imbonerakure de la localité qui auraient assassiné Joseph Habumugisha, ils avaient juré de l'assassiner sur base des accusations de sorcellerie.
  
6. En date du 19 janvier 2024, le corps sans vie d'un homme nommé Bonite, âgé de 46 ans a été découvert dans un champ de maïs à la 2<sup>ème</sup> avenue du quartier de Magarama, en commune et province de Gitega. Le corps de la victime a été conduit par la police de la protection civile à la morgue de l'hôpital régional de Gitega, pas d'enquêtes effectuées pour connaître les mobiles et les auteurs du crime.
  
7. En date du 19 janvier 2024, le corps sans vie de Moïse Nibasumba, chef de la colline de Nyarugera, dans la zone de Munini de la commune et province de Bururi a été découvert sous les décombres de sa maison en destruction. Selon des sources locales, Moïse Nibasumba a été assassiné par des individus non identifiés qui ont ensuite caché son corps dans ces décombres en vue de fausser l'enquête. Pas d'enquêtes effectuées pour connaître les circonstances de la mort.
  
8. En date du 25 janvier 2024, trois corps sans vie d'hommes non identifiés en tenue de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline de Ruhembe de la zone de Bumba, en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke. Selon les gardes-forestiers, les trois corps en décomposition étaient ligotés et attachés séparément à un arbre. D'après des sources locales, les trois policiers seraient tombés dans un affrontement entre des imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliés

au CNDD-FDD) et des policiers lors d'une ronde nocturne. Pas d'enquêtes effectuées pour connaître les circonstances de ce crime.

9. En date du 26 janvier 2024, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans a été retrouvé décapité à son domicile sur la sous-colline de Bihaha de la colline de Gasenyi, en commune de Buganda de la province de Cibitoke après avoir été violée par des criminels non identifiés. Aucune enquête n'a été menée pour connaître les circonstances de ce crime.

### **III. ENLEVEMENTS**

1. En date du 8 janvier 2024, une jeune fille du nom de Corrine NIZIGAMA a été enlevé par des agents de service National de renseignement à sa descente d'un bus de transport en commun à Gisenyi, zone Gihosha, commune Ntahagwa en Mairie de Bujumbura. Les témoins disent qu'elle a été embarquée de force dans une voiture TI aux vitres teintées portant plaque d'immatriculation B0857A, la famille n'a pas encore reçu de ses nouvelles et aucune poursuite n'a été menée pour retrouver Corrine et punir les responsables de l'enlèvement.
2. En date du 28 janvier 2024, NIMUBONA Georges alias Manyenye, le chef des jeunes membres du parti CNL sur la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza résident sur la 11eme avenue à Buringa a été enlevé sur la 8 -ème avenue dans un bar communément appelé "KU MUKARATUSI" par six des personnes non identifiées. Selon les sources sur places, ces personnes étaient en tenues civiles, elles portaient des masques aux visages et étaient armées de pistolets et l'un d'entre eux avaient des Kalashnikov AK 47. Ces mêmes sources indiquent que ces malfaiteurs étaient à bord d'un véhicule Toyota Spade bleu à vitres teintées. La famille n'a pas de nouvelles de la personne enlevée.

#### IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

1. En date du 1er janvier 2024, Rémy Minani et Jérémie Nijimbere deux anciens réfugiés en provenance du Rwanda, et membres du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) ont été arbitrairement arrêtés en province de Bubanza. Selon des témoins, Rémy Minani a été arrêté en commune de Bubanza tandis que Jérémie Nijimbere l'a été en commune de Musigati. Les deux hommes venaient de passer quelques mois au Burundi après plusieurs années d'exil au Rwanda, ils ont été mis dans le cachot judiciaire de Bubanza. Ils ont été arrêtés par des imbonerakure en complicité avec la police sans mandats judiciaires sur base de soupçons qu'ils venaient du Rwanda, un pays actuellement en mauvaise entente avec le Burundi.
2. En date du 4 janvier 2024 vers 11 h 45 min, Providence Ntirabampa, secrétaire national chargé de la sécurité, de la communication et des relations extérieures au sein du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) a été arbitrairement arrêté, sans mandat judiciaire par un responsable du Service National de Renseignement (SNR) du nom de Venant Ndayishimiye en province de Gitega qui l'a ensuite conduit vers une destination inconnue. L'information qui est parvenu à l'ACAT Burundi précise qu'il a été libéré le même jour après interrogatoire.
3. En date du 10 janvier 2023, deux femmes de nationalité rwandaise, Espérance Dusabe, âgée d'une cinquantaine d'années, et Triphine, âgée d'une soixantaine d'années, ont été arbitrairement arrêtées par Philippe Masabarakiza commissaire communal de Gihanga en collaboration avec les Imbonerakure, sur la colline de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza. Selon des sources locales, les deux femmes ont été conduites au cachot de la police en commune de Gihanga où elles ont passé la nuit. Les mêmes sources ont précisé que les deux femmes ont été libérées le lendemain après interrogatoire tout cela suite à la tension entre le Burundi et le Rwanda, les ressortissants rwandais sont dans la ligne de mire des autorités burundaises même ceux qui vivaient déjà.



## V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de janvier 2024.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent du pouvoir que l'Etat du Burundi leur a attribué en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétudes. L'ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du Service National de Renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectuent pendant la nuit pour camoufler l'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

Ainsi, 2 d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de Janvier 2024.

### ✓ TORTURE

1. En date du 7 janvier 2024, sur la colline de Nyange-Bushaza, en commune et province de Kirundo, un jeune homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange-Bushaza, Elias Nkurunziza, et des Imbonerakure de cette localité dont un certain Emery Ndikumana. Selon des témoins, Paul a été arrêté à son domicile par ses tortionnaires et conduit chez Emery Ndikumana où il a été torturé par le chef de colline de Nyange-Bushaza et ces Imbonerakure qui l'ont également brûlé à l'aide de l'essence au niveau des épaules et des aisselles et incisé une partie de son sexe. Selon ces témoins, ils l'ont soupçonné, d'avoir volé du carburant dans le véhicule d'Emery Ndikumana. Paul a été conduit le même jour au cachot de la police judiciaire à Kirundo où il est détenu depuis, malgré son état de santé qui ne cesse de se détériorer à cause de manque de soins de santé.

2. Dans la nuit de vendredi à samedi 13 janvier 2024, François Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne sur l'avenue dorsale de la colline et commune de Gihanga, en province de Bubanza. Selon des sources locales, quatre Imbonerakure, Mwarabu, Védaste, Eddy et Muswati, armés de machettes et de gourdins en faisant leur patrouille nocturne, ont entendu des cris en provenance du ménage de la victime, car François Ngendakumana et sa femme étaient en train de se disputer. A leur arrivée, François a fermé la porte de la maison et a refusé de leur ouvrir. C'est alors qu'ils ont défoncé la porte et l'ont retrouvé dans sa chambre à coucher pour le frapper violemment en guise de punition. Les mêmes sources ont précisé que ces Imbonerakure lui ont également volé une somme de vingt-quatre mille francs burundais (24 000 Fbu).

## **VI. CONCLUSION.**

Le mois de janvier 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.
- ✓ Mettre fin à l'intolérance politique qui s'observe de plus en plus avec le harcèlement des opposants au pouvoir actuel.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.